

Grand Prix de France d'Agility de la SCC

Règlement

Table des matières

1. Règles spécifiques	2
1.1. Classes de binôme.....	2
1.1.1. Classe senior.....	2
1.1.2. Classe junior.....	3
1.1.3. Classe handi.....	3
1.1.4. Résumé.....	3
1.2. Épreuves de qualification.....	3
1.3. Classes de compétition.....	4
1.4. Catégories.....	4
1.5. Détermination du TPS et du TPM.....	4
1.6. Classements.....	4
1.7. Affichage des résultats.....	5
1.8. Litiges.....	5
2. Organisation du sélectif territorial	5
2.1. Conditions de participation.....	5
2.2. Inscription.....	6
2.3. Numéros des concurrents.....	6
2.4. Épreuves.....	6
2.5. Récompenses.....	6
2.6. Sélection pour la finale.....	6
3. Finale	7
3.1. Conditions de participation.....	7
3.2. Numéros des concurrents.....	7
3.3. Épreuves.....	7
3.4. Récompenses.....	7
4. Super-finale	7
4.1. Conditions de participation.....	7
4.2. Épreuve.....	8
4.3. Récompenses.....	8

Le Grand Prix de France d'Agility est ouvert à tous les chiens, qu'ils soient ou non inscrits sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI). Il est organisé selon quatre classes de compétition : Standard, Master, Junior et Handi.

Les binômes conducteur+chien se qualifient pour un sélectif territorial au moyen d'épreuves de concours nationaux comportant sept types d'épreuves : agility 1, agility 2, agility 3, agility standard, jumping standard, agility master, jumping master. Une finale réunit les binômes sélectionnés au niveau territorial pour désigner les vainqueurs de l'année. De plus, des trophées spécifiques sont remis aux vainqueurs d'une super-finale réunissant les meilleurs binômes en Standard et Master.

1. Règles spécifiques

Le Grand Prix de France d'Agility est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1. Classes de binôme

Dans ce document, le terme « binôme » correspond à un chien et son conducteur.

1.1.1. Classe senior

- a) La classe senior est ouverte aux conducteurs âgés de plus de 12 ans titulaires d'une licence senior CNEAC (en sachant que les conducteurs âgés de 12 ou 13 ans peuvent choisir de rejoindre soit la classe junior, soit la classe senior – voir le règlement jeunes conducteurs).
- b) Les chiens conduits par un conducteur en classe senior sont classés selon trois grades :
 - Grade 1 : l'accès au grade 1 se fait sur demande et avec la justification de la réussite, par le chien, du CAESC et du Pass Agility.
 - Grade 2 : l'accès au grade 2 est obligatoire lorsque le chien, avec un conducteur senior, a obtenu 3 qualificatifs excellent sans faute lors de 3 épreuves Agility 1, sous 2 juges différents (toutefois, le chien reste en grade 1 jusqu'à la prise en compte du changement de grade dans la base des licences PROGESCO).
 - Grade 3 : l'accès au grade 3 se fait sur demande et avec la justification de l'obtention dans les 12 mois précédant la demande :
 - de 3 qualificatifs excellent sans faute dans des épreuves Agility 2, avec un conducteur senior, sous 2 juges différents, et un classement dans les 3 premiers ou les premiers 20 % (arrondi à l'entier supérieur) ;
 - et de 2 qualificatifs excellent sans faute dans des épreuves Jumping Standard, avec un conducteur senior, sous 2 juges différents, et un classement dans les 3 premiers ou les premiers 20 % (arrondi à l'entier supérieur).

Le tableau suivant précise les rangs qualifiants pour le grade 3 selon le nombre de participants à l'épreuve.

Nombre de participants	Rangs qualifiants (avec un excellent sans faute)
entre 1 et 15	du 1 ^{er} au 3 ^e
entre 16 et 20	du 1 ^{er} au 4 ^e
entre 21 et 25	du 1 ^{er} au 5 ^e
entre 26 et 30	du 1 ^{er} au 6 ^e
entre 31 et 35	du 1 ^{er} au 7 ^e
entre 36 et 40	du 1 ^{er} au 8 ^e
entre 41 et 45	du 1 ^{er} au 9 ^e
entre 46 et 50	du 1 ^{er} au 10 ^e
...	...

- c) Quel que soit son grade, un chien peut être conduit par tout conducteur senior détenant une licence pour ce chien.
- d) On dira qu'un binôme senior + chien en grade 1 (respectivement grade 2, grade 3) est de la classe Senior 1 (respectivement Senior 2, Senior 3).

Mesure transitoire pour 2017 : Les chiens non-LO sont répartis dans les trois grades de la façon suivante :

- Tous les chiens non-LO ayant obtenu 3 excellents sans fautes, avec un conducteur senior, sur des épreuves Open ou Open+ en 2016 sont affectés a priori au grade 2.
- Pour tout chien non-LO ayant obtenu 3 excellents sans fautes sur des épreuves Open+, on peut demander une affectation au grade 3.
- Tous les autres chiens non-LO sont affectés au grade 1.

1.1.2. Classe junior

- a) La classe junior est ouverte aux conducteurs âgés de moins de 14 ans et titulaire d'une licence jeunes conducteur de la CNEAC (en sachant que les conducteurs âgés de 12 ou 13 ans peuvent choisir de rejoindre soit la classe junior, soit la classe senior – voir le règlement jeunes conducteurs).
- b) En classe junior, le grade appartient au binôme. Le chien ne peut être conduit dans ce grade que par le conducteur l'ayant qualifié pour ce grade.
- c) La classe junior est sous-divisée en deux grades :
 - Junior 1 : l'accès au grade 1 se fait sur demande et avec la justification de la réussite par le chien, du CAESC, et par le binôme conducteur+chien, du Pass Agility.
 - Junior 2 : l'accès au grade 2 se fait sur demande lorsque le binôme conducteur+chien a obtenu 3 qualificatifs excellent sans faute lors de 3 épreuves Agility 1, sous 2 juges différents (toutefois, le binôme reste en grade 1 jusqu'à la fin du concours où il obtient son troisième qualificatif).

1.1.3. Classe handi

- a) La classe handi est ouverte aux conducteurs titulaire d'une licence handi de la CNEAC.
- b) En classe handi, le grade appartient au binôme. Le chien ne peut être conduit dans ce grade que par le conducteur l'ayant qualifié pour ce grade.
- c) La classe handi est sous-divisée en deux grades :
 - Handi 1 : l'accès au grade 1 se fait sur demande et avec la justification de la réussite par le chien, du CAESC, et par le binôme conducteur+chien, du Pass Agility.
 - Handi 2 : l'accès au grade 2 se fait sur demande lorsque le binôme conducteur+chien a obtenu 3 qualificatifs excellent sans faute lors de 3 épreuves Agility 1, sous 2 juges différents (toutefois, le binôme reste en grade 1 jusqu'à la fin du concours où il obtient son troisième qualificatif).

1.1.4. Résumé

Le tableau suivant résume les sept classes de binôme :

Classe conducteur	Grade 1	Grade 2	Grade 3	Commentaire
Senior	Senior 1	Senior 2	Senior 3	Le grade appartient au chien
Junior	Junior 1	Junior 2		Le grade appartient au binôme conducteur+chien
Handi	Handi 1	Handi 2		

1.2. Épreuves de qualification

Selon leur classe, les binômes conducteur+chien ont accès aux épreuves de qualification au Grand Prix de France selon le tableau suivant :

Epreuves	Senior 1	Senior 2	Senior 3	Junior 1	Junior 2	Handi 1	Handi 2
Agility 1	X			X		X	
Agility 2		X			X		X
Agility 3			X				
Agility Standard	X	X		X	X	X	X
Jumping Standard	X	X		X	X	X	X
Agility Master		X (*)	X				
Jumping Master		X (*)	X				

(*) La participation à ce duo d'épreuves (au libre choix uniquement du licencié avec un chien en grade 2) ne permet pas d'obtenir de qualificatifs pour le GPF.
Période d'évaluation : du 1/1/2017 au 1/5/2018.

1.3. Classes de compétition

- a) Quatre classes de compétition sont prévues pour les sélectifs et la finale du Grand Prix de France :
- **Standard** : accessible aux binômes des classes Senior 1 et Senior 2
 - **Master** : accessible uniquement aux binômes de la classe Senior 3
 - **Junior** : accessible aux binômes des classes Junior 1 et Junior 2
 - **Handi** : accessible aux binômes des classes Handi 1 et Handi 2
- b) Le chien peut être conduit par tout conducteur possédant une licence pour ce chien, mais ce doit être le même conducteur sur toutes les épreuves. En cas de sélection, c'est toujours ce même conducteur qui doit conduire le chien à la finale.

1.4. Catégories

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la SCC : A, B, C, D.

1.5. Détermination du TPS et du TPM

Le tableau suivant indique la méthode de calcul du TPS (temps de parcours standard) et du TPM (temps de parcours maximum) selon les épreuves.

Épreuves		Détermination du TPS	Détermination du TPM
Qualification	Agility 1, Agility 2, Agility Standard, Jumping Standard	Au libre choix du juge	1,5 x TPS
	Agility 3, Agility Master, Jumping Master	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 15%. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés.	1,5 x TPS
Sélectif	Épreuves Standard, Junior et Handi	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés.	2 x TPS
	Épreuves Master	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 15 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés.	2 x TPS
Finale	Épreuves Standard, Junior et Handi	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés.	2 x TPS
	Épreuves Master	Temps du chien le mieux classé + 15 %.	2 x TPS
Super-finale		Temps du chien le mieux classé + 15 %	2 x TPS

1.6. Classements

- a) Les classements élémentaires (qualificatif ou manche) sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; nombre de pénalités de parcours ; temps réalisé.

- b) Les classements cumulés sont effectués dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre d'éliminations ; cumul des pénalités totales ; cumul des pénalités de parcours ; cumul des temps réalisés.

1.7. Affichage des résultats

- a) Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.
 b) Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 30 minutes suivant l'affichage.
 c) Les résultats complets sont affichés au plus tard à l'issue de la remise des prix pour que l'ensemble des concurrents puisse en prendre connaissance.

1.8. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et l'organisateur.

2. Organisation du sélectif territorial

Le sélectif territorial est organisé sur une seule journée.

2.1. Conditions de participation

- a) Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence de la SCC/CNEAC en cours de validité, de la classe de conducteur correspondant à la classe de la compétition (cf. §1.3).
 b) Les concurrents ne peuvent participer qu'au sélectif territorial correspondant à leur association canine territoriale.
 c) Le chien (ou binôme conducteur+chien dans le cas des classes junior et handi) doit pouvoir présenter un certain nombre de « jetons de qualification » obtenus sur les épreuves de qualification, sans obligation de juges différents, selon le tableau suivant :

Classe de compétition	Obtention des jetons de qualification	Nombre de jetons requis
Standard	1 jeton pour chaque Excellent (moins de 6 points de pénalité) sur les épreuves Agility 1, Agility 2, Agility Standard ou Jumping Standard	10
	1 jeton de bonus si 3 Excellents obtenus sur un même concours	
Master	1 jeton pour chaque Excellent (moins de 6 points de pénalité) sur les épreuves Agility 3, Agility Master ou Jumping Master	10
	1 jeton de bonus si 3 Excellents obtenus sur un même concours	
Junior	1 jeton pour chaque Excellent ou Très Bon (moins de 16 points de pénalité) sur les épreuves Agility1, Agility 2, Agility Standard ou Jumping Standard	10
	1 jeton de bonus si 3 Excellents ou Très Bons obtenus sur un même concours	
Handi	Aucun qualificatif nécessaire	

Mesure transitoire pour 2017 (reconduite de l'ancien règlement en l'adaptant aux nouvelles épreuves) : le chien doit pouvoir présenter un certain nombre de qualificatifs obtenus depuis le sélectif régional de 2016. Les nombres de qualificatifs nécessaires sont précisés dans le tableau suivant :

Classe de compétition	Qualificatifs nécessaires pour participer au sélectif (sur des épreuves GPF jusqu'au 31 décembre 2016 ; sur des épreuves Agility Standard ou Master à partir du 1 janvier 2017)
Standard	3 Excellent ou Très Bon, sur GPF ou Agility Standard, obtenus avec 3 juges différents
Master	3 Excellent ou Très Bon, sur GPF ou Agility Master, obtenus avec 3 juges différents
Junior	3 Excellent ou Très Bon, sur GPF ou Agility Standard, sans obligation de juges différents, mais obligatoirement avec le jeune conducteur engagé
Handi	Aucun qualificatif nécessaire

- d) S'ils peuvent présenter les qualificatifs nécessaires, les vainqueurs de la finale de l'année précédente peuvent participer au sélectif territorial sans remettre en cause leur participation à la finale (cf. §3.1). Leur classement n'entre pas en jeu dans l'attribution des places sélectives.

2.2. Inscription

- a) En classe Senior, un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens. En classe Junior, un même conducteur peut s'inscrire avec au maximum deux chiens, et cela dans des catégories différentes. En classe Handi, un conducteur ne peut s'inscrire qu'avec un seul chien.
- b) Une date limite pour les inscriptions est fixée par l'organisateur en accord avec la territoriale. Les chiens manquant de qualificatifs à cette date seront inscrits en liste d'attente.
- c) Si l'organisateur du sélectif ne souhaite pas utiliser le système d'inscription en ligne de la CNEAC, le dossier d'inscription pour chaque chien comprend :
- Une **feuille d'engagement** remplie en caractères d'imprimerie, comprenant notamment la copie de la licence du chien.
 - La photocopie lisible des **justificatifs** précisés au §2.1.c.
 - La photocopie lisible du certificat antirabique pour les chiens catégorisés ou venant de l'étranger et les chiens des départements concernés par un arrêté ministériel ou préfectoral.
 - Un chèque au montant et à l'ordre qui sont précisés sur la feuille d'engagement au sélectif.
 - La feuille d'engagement et le règlement des frais d'inscription doivent parvenir à l'organisateur avant la date limite (cf. §2.2.b) et, au plus tôt, huit semaines avant la date de la manifestation.

2.3. Numéros des concurrents

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves sur présentation de la licence.

2.4. Épreuves

- a) Le sélectif territorial est organisé sur deux épreuves : 1 agility et 1 jumping.
- b) Des parcours différents sont utilisés pour : (i) la classe Master, (ii) les classes Standard et Handi et (iii) la classe Junior.
- c) L'organisateur du sélectif est libre d'organiser ou non une épreuve ouverte préalable dite « de chauffe ».

2.5. Récompenses

Le titre de « *Vainqueur du Sélectif Territorial Grand Prix de France d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du Sélectif Territorial, selon les classes et catégories suivantes :

- classe Master : catégories de chien A, B, C, D
- classe Standard : catégories de chien A, B, C, D
- classe Junior : catégories de chien A, B, C, D
- classe Handi : catégories d'handicap C1, C2, C3, C4, C5

2.6. Sélection pour la finale

- a) Les chiens sont sélectionnés selon leur classement au cumul des 2 épreuves du sélectif.
- b) Pour les classes Master, Standard et Junior : un quota de chiens sélectionnables par catégorie est établi par la CNEAC en début d'année. Le quota par catégorie ne pourra pas être modifié.
- c) L'acceptation de la sélection s'effectue le jour du sélectif territorial, aucune modification ultérieure ne sera acceptée pour quelle raison que ce soit.
- d) Si un conducteur décline sa sélection, le suivant dans le classement sera sélectionné. Le désistement doit avoir lieu le jour du sélectif.

Si le quota de la classe Master n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe Standard dans la même catégorie.

Si le quota de la classe Standard n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe Master dans la même catégorie.

- e) La sélection s'effectue sous le contrôle et l'autorité du Président du jury.
- f) Dans la semaine suivant le sélectif, le CTR transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation, selon les modalités définies dans le document :

« GPF Agility [année en cours] - Modalités de participation »

3. Finale

La finale se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

3.1. Conditions de participation

Peuvent participer à la finale :

- Les équipes sélectionnées au niveau de chaque Sélectif Territorial ;
- Les équipes de la classe Handi ;
- Les équipes vainqueurs dans chaque classe et dans chaque catégorie à la finale de l'année précédente. Chaque équipe vainqueur doit s'acquitter du montant de l'engagement auprès de leur CTR. Si l'équipe subit une quelconque modification (conducteur ou chien) la sélection est caduque.

3.2. Numéros des concurrents

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves sur présentation de la licence.

3.3. Épreuves

- a) Pour les classes Master, Standard et Junior, la finale se joue sur 3 épreuves : 2 agility et 1 jumping.
- b) Pour la classe Handi, le nombre d'épreuves à la finale dépend du nombre d'inscrits dans cette classe :
 - si nombre d'inscrits ≤ 12 : 2 agility et 1 jumping
 - si nombre d'inscrits > 12 : 1 agility et 1 jumping

3.4. Récompenses

Le titre de « *Vainqueur de Grand Prix de France d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 3 épreuves de la finale, selon les classes et catégories suivantes :

- classe Master : catégories de chien A, B, C, D
- classe Standard : catégories de chien A, B, C, D
- classe Junior : catégories de chien A, B, C, D
- classe Handi : catégories d'handicap C1, C2, C3, C4, C5

4. Super-finale

Le même week-end que la finale, une super-finale réunit les meilleurs binômes des classes Master et Standard, d'une part, dans les catégories A, B et D, et d'autre part, en catégorie C.

4.1. Conditions de participation

- a) Sont sélectionnés pour la super-finale les chiens les mieux classés dans chaque épreuve et au cumul des deux classes Master et Standard, et cela dans les limites suivantes pour chacune de ces trois épreuves ainsi que pour le cumul :
 - en catégorie A : le premier chien dans chaque manche et les 2 premiers chiens au cumul

- en catégorie B : le premier chien dans chaque manche et les 2 premiers chiens au cumul
 - en catégorie C : les 2 premiers chiens dans chaque manche et les 5 premiers chiens au cumul
 - en catégorie D : le premier chien au cumul
- b) Si, dans une épreuve donnée, un chien satisfait les conditions de sélection alors qu'il est déjà sélectionné lors d'une épreuve antérieure, sera alors sélectionné le prochain chien dans le classement, toujours dans la limite du nombre indiqué.
- c) Si, au cumul, un chien satisfait les conditions de sélection alors qu'il est déjà sélectionné lors d'une des épreuves, sera alors sélectionné le prochain chien dans le classement au cumul, toujours dans la limite du nombre indiqué.
- d) Seront ainsi sélectionnés pour la super-finale au plus 44 chiens, répartis de la façon suivante :

Sélection		Super-finale ABD			Super-finale C
		A	B	D	C
Classe Standard	Manche 1	1	1		2
	Manche 2	1	1		2
	Manche 3	1	1		2
	Cumul	2	2	1	5
Classe Master	Manche 1	1	1		2
	Manche 2	1	1		2
	Manche 3	1	1		2
	Cumul	2	2	1	5
Total		22			22

4.2. Épreuve

- a) La super-finale se joue sur une seule épreuve d'agility.
- b) Dans les catégories A, B et D, les agrès sont réglés pour chaque catégorie selon le règlement habituel, mais un TPS unique est établi (cf. §1.5) pour les 3 catégories afin de pouvoir faire un classement commun.

4.3. Récompenses

Deux trophées sont remis aux vainqueurs :

- un trophée pour la super-finale ABD ;
- un trophée pour la super-finale C.

Version	Commentaires
2016-02-17c.odt	Règlement GPF 2016
2016-03-15.odt	Proposition de nouveau règlement tenant compte du projet Agility 2017. Version soumise à la CNEAC (mars 2016)
2016-04-11.odt	Mise à jour suite à la réunion de la CNEAC mars 2016. Première version publique.
2016-05-01.odt	Période d'évaluation.
2016-06-21.odt	Homogénéisation §2.3 et §3.2.
Version actuelle	Décisions CNEAC des 30 juin – 1 ^{er} juillet 2016, validées par la SCC le 27 septembre 2016 : <ul style="list-style-type: none"> - Changement de grade 1 → 2 (§1.1.1.b) - Critères de tri (§1.6.a et b) - Précisions licence (§2.1.a) - Un seul chien en classe Handi (§2.2.a) Trophées super-finale. TPS grade 2 sélectif territorial.